L'ABEILLE.

CONDITIONS:

Dix piastres par an—payables six mois d'avance.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrerages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention, par écrit *au bureau* de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en anglais et en français, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de *quinze* lignes, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées aux Editeurs doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

DROGUES, &C. &C.

20,000 liv. soufre en bâtons, 4000 do. couperose, 3000 do. sel d'epsom, 3000 do. salsepareille, 2000 do. arrow root, 10 tierçons et 20 bls. graînes de lin, 10 barils esprit de térébenthine, 10 do. poussière de marbre, 5 sacs graînes de moutarde du pays. A vendre par

JAMES S. SHAW, droguiste,
3 mai Encoignure Douane et Royale

LES soussignés ont reçu par le Dewitt-Clinton et autres navires, les articles suivants qu'ils vendront à très bon marché:

Tamarin très frais par barils,
Beurre de cacao,
Essence de giroflée,
Dito d'anis,
Dito de canelle,
Sirop anti-syphilitique du Dr. Gidau de St. Gervais, grandes bouteilles,
Dito de calebasse,
Farine de graine de Lin,
Amadou,
Camphre,
Jalappe en poudre.

F. ORIOL & CO. *Pharmaciens.*
29 av.] Au coin des rues Dumaine et Condé.

BLANC DE BALEINE &c.—174 boites blanc de baleine, 150 boites chandelle de suif, 219 barils maquereaux, reçus par le brick America et à vendre par.
30 avril. W. G. HEWES.

RIZ.—69 tierçons riz de première qualité, provenant du brick Atlas, et à vendre par
29 avril. W. G. HEWES.

BOUCAUTS DE MELASSE.—13 boucauts de melasse, reçus par le brick Elvira, à vendre par Wm. G. HEWES,
28 avril rue du Camp, no. 9

BOIS DE TEINTURE.—24 tonneaux bois de Campêche, reçus par le navire Canton-Packet. A vendre par
Wm. G. HEWES,
28 avril rue du Camp, no. 9

MARCHANDISES DOMESTIQUES.—25 balles toile à draps grise, de 4-4, épaisse et de qualité supérieure, en debarquement du brick William, et à vendre par
27 avril STETSON & AVERY.

2000 Livres cire, à vendre par
27 avril. GRAY & DURRIVE.

933 Sacs café de la Havane, en debarquement de la goëlette Robert Centre, et à vendre par THAYER, HURD & CO.
27 avril. rue des Magasins, no. 29

DOUBLONS et pièces en or, à vendre par
27 avril. J. MAGER.

PEAUX de chevreuil, à vendre par
27 avril. J. MAGER.

BLANC DE BALEINE, MAQUEREAUX &c.—100 caisses blanc de baleine, 4, 5 et 6 à la liv.; 200 barils maquereaux no. 2, 200 do. no. 3, 400 caisses morue, très large et de première qualité en debarquement et à vendre par
27 avril. STETSON & AVERY.

PORC & JAMBON.—1000 barils porc, *prime,* 100 caisses jambons, plats côtes et épaules, recemment reçus et à vendre par
S. C. BELL,
26 avril rue du Canal no. 60

HABILLEMENS D'ÉTÉ.—LEE, WALTON & Co., au coin des rues de la Douane et de la levée, ont reçu par le de-Witt-Clinton et autres arrivages récents de New-York, un assortiment complet d'habilemens d'homme, d'enfant, &c. fins et communs, qu'ils offrent à vendre en gros et au detail, à des prix moderes.
26 avril.

CHANGEMENT DE DOMICILE

MADAME GICQUEL, accoucheuse, a transporté sa demeure de la rue Ste. Anne à la rue Bourbon, entre Ste. Anne et Dumaine, maison qu'occupaient les messieurs Soulié, No. 241. 23 avril.

BAIGNOIRES
EN MARBRE D'ITALIE.

18 Superbes baignoires en marbre d'Italie convenables pour un établissement de bains publics.—A vendre ensemble ou separément, s'adresser à THEOD. NICOLET & CO.
26 avril rue Royale no. 105.

LE soussigné a l'honneur de prevenir le public que la société qui existait sous la raison de Plumard et Chery, est dissoute d'un commun accord et qu'il reste seul possesseur du dit établissement connu sous le nom du *Café Tricolore*: il tiendra toujours une table d'hôte et des pensionnaires au premier etage. Il profite de cette occasion pour annoncer aux habitues de cet établissement, qu'il pourra disposer de plusieurs salons particuliers où on sera servi pourvu que l'on commande le repas d'avance; il fera tous ses efforts pour justifier la bienveillance dont le public l'a honore jusqu'à ce moment.
23 avril. PLUMARD.

A VENDRE.—Deux bons BILLARDS, complets et parfaitement conditionnés, s'adresser au bureau de cette feuille. 22 avril.

450 Sacs café fin vert, en debarquement de la goëlette espagnole Cristina, à vendre par THAYER, HURD & CO.
22 avril. rue des Magasin.

TRAITES sur New-York et Paris, à vendre par
21 a.] H. PERRET & CHARBONNET.

REÇU par le Motion, 2 balles contenant 30 malle bouchons, à vendre par
20 avril J. W. ZACHARIE & CO.

SUCRE—25 boites sucre brun, maintenant en débarquement du brick Julia, et à vendre par THAYER, HURD & CO.
16 avril. rue des Magasins, no. 29

CAFÉ.—550 sacs café fin vert, maintenant en debarquement du brick Julia de la Havane, et à vendre par
16 avril THAYER, HURD & CO.

CAFÉ D'HAITI.—Seront debarqués ce matin, du navire General-Hand, 250 sacs café d'Haiti, prime, à vendre par
12 avril *J. W. ZACHARIE & Co.*

CAFÉ DE LA HAVANE.—En débarquement du brick Isabella y Juan, de la Havane, 484 sacs café vert, prime, à vendre par
12 avril. J. W. ZACHARIE, & Co.

EN débarquement du *de Witt-Clinton,* 12 bques. huile de baleine supérieure, rafinée en été; 5 ballots ferblanterie moirée; 10 caisses *arrow-root* supérieure.—A vendre, rue de la Levée, no. 20, chez
26 avril THOMPSON & GRANT.

VENTES A L'ENCAN.

PAR F. DUTILLET.

VENTES DES BIENS DE LA SUCCESSION DE FEU
CHS. JUMONVILLE DE VILLIERS.

EN vertu d'un ordre de la Cour des Preuves de cette paroisse, il sera vendu à l'encan, Mardi le 7 du mois de Juin prochain, à la Bourse Hewlett les biens dépendants de la succession de feu Charles Jumonville de Villiers, consistant en:—

1o. UN TERRAIN situé en cette ville, rue Bourbon, ayant mesure française, quatre vingt quinze pieds de face à la rue Bourbon et cent vingt pieds de profondeur, le tout borné d'un coté par la propriété appartenant actuellement ou ci-devant à Mr. Etienne Greffin et de l'autre par celle appartenant actuellement ou ci-devant à Mr. Etienne Debon. Cette propriété sera divisée et vendue en deux lots, conformément à un plan fait par le Voyer de la ville et qui sera exposé à la bourse. L'un des deux lots comprendra les établissements de la Boulangerie occupée par Mr. Casenave; et l'autre lot occupé par M. Erare, sera vendu sans y comprendre les bâtisses qui sont dessus, et qui appartiennent au sieur Erare, qui aura le droit de les enlever.

2o. UN EMPLACEMENT situé en cette ville ayant mesure américaine, cent vingt huit pieds de face à la rue Dumaine, sur soixante quatre pieds de profondeur et face à la rue Condé, le tout borné dans la rue Condé par la propriété de Mr. Manuel Prados père, et dans la rue Dumaine par celle de M. Antoine Caraby. Cet emplacement sera divisé en six lots, conformément à un plan dressé par le Voyer de la ville et qui sera exposé à la Bourse, chaque lot sera vendu séparément et avec les belles bâtisses en briques qui sont dessus; les lots Nos. 1, 3, 5, seront obligés de fournir au rez-de-chaussée seulement, un passage commun avec les lots qui les touchent respectivement.

3o. Les esclaves suivants, savoir:

1o. *MAICA,* nègre américain, d'environ vingt cinq ans, bonne pioche, charretier, laboureur et bonne hache.

2o. *JULIEN,* mulâtre, depuis vingt ans dans le pays, âgé de vingt sept ans environ, cuisinier, charretier, cocher et bon à tout.

3o. *ZENON,* nègre creole, d'environ vingt huit ans, laboureur, charretier, domestique bon à tout.

4o. *CHARLOT,* nègre d'environ vingt deux ans, charretier, cocher, domestique, bon à tout.

5o. *PAULINE,* negresse claire, d'environ vingt six ans, domestique.

6o. *DESIREE,* negresse africaine, d'environ trente cinq ans, bonne blanchisseuse, repasseuse et cuisinière.

7o. *MANON,* negresse creole, d'environ quinze ans domestique.

8o. *TEMPÉ,* negresse americaine, âgée d'environ vingt deux ans, couturiere et domestique, et son enfant à la mamelle.

CONDITIONS:

Les esclaves seront vendus à 6, 12 et 18 mois de terme; et les terrains avec les batisses à 1, 2 et 3 ans de terme: Le tout payable en billets endosses à la satisfaction des executeurs testamentaires de la dite succession, avec hypothèque speciale sur les dites proprietes, jusqu'a parfait paiement. Les billets seront fournis, divises en autant de coupons que le requerreront les dits executeurs testamentaires.—Les actes de vente seront passes devant Louis T. Caire, not. pub.
6 mai—16.3ps.

LUNDI 23 mai prochain, à dix heures du matin, dans la paroisse St. Charles, (côte des Allemands,) sur la sucrerie où residait ci-devant Pierre Bauchet St. Martin, père, à la requête de Madame Perret, veuve de Pierre Bauchet, et celle des heritiers du dit St. Martin père, il sera procede par l'hon. Jean Marie Morel Guiramand, juge de la dite paroisse et y remplissant les fonctions d'encanteur public, à la vente à l'encan et au plus offrant et dernier encherisseur, des proprietes suivantes et autres effets appartenant à la communaute qui a existe entre la dite veuve et son epoux decédé; savoir:

1o. PROPRIÉTÉ FONCIÈRE.

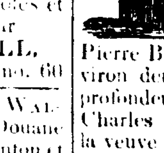

Une portion de terre située dans la paroisse St. Charles, sur la rive droite du Mississipi, à environ un mille et demi au-dessus de la sucrerie sur laquelle residait ci-devant feu Pierre Bauchet St. Martin, père, mesurant environ deux arpens de face sur quatre-vingts de profondeur, bornée d'un côté par la terre de Charles Perret ainé, et de l'autre par celle de la veuve de Neubourg, ensemble avec les batisses qui s'y trouvent, telles qu'elles sont decrites dans l'inventaire de la dite succession qui sera soumis aux assistants au moment de la vente.

2o. *ESCLAVES.*

1. Tom, nègre americain, de champ, âge d'environ 40 ans.
2. Louis nègre américain, de champ, âge d'environ 22 ans.
3. Jesse, nègre américain, de champ, âge d'environ 33 ans.
4. Ned, nègre américain, de champ, environ 23 ans.
5. Azic, nègre créole, charretier, environ 40 ans.
6. Maximin nègre d'Afrique, (ayant une hernie) de champ, environ 35 ans.
7. Robert, nègre americain, de champ, environ 22 ans.
8. Bob, nègre americain, de champ, environ 20 ans.
9. Azic, nègre américain, un peu charretier, environ 22 ans.
10. James, nègre américain, de champ, environ 20 ans.
11. George, nègre d'Afrique, un peu charretier, environ 20 ans.
12. Dick, nègre américain, charretier, environ 20 ans.
13. Sam, nègre américain, bon à tout, environ 24 ans.
14. William Chicot, nègre américain, charretier, environ 20 ans.
15. Laurince, nègre créole, (race Sambo,) charretier, environ 25 ans.
16. Henry, nègre américain, charretier, environ 22 ans.
17. Gros John, nègre américain, de champ, environ 23 ans.
18. Joe, nègre américain, de champ, environ 20 ans.
19. Baptiste, nègre d'Afrique, de champ, environ 55 ans.
20. Prosper, nègre créole, charretier, environ 18 ans.
21. John, nègre créole, charretier, environ 20 ans.
22. Raphaël, nègre créole, charretier, environ 10 ans.
23. Jean Baptiste, nègre créole, charretier, environ 35 ans.
24. John Trot, nègre américain, charretier, environ 22 ans.
25. Victorin, nègre créole (ayant une hernie) de champ, environ 18 ans.
26. William Johnson, nègre américain, charretier, environ 21 ans.
27. Daniel, nègre américain, de champ, environ 25 ans.
28. Valentin, nègre créole, charretier, environ 41 ans.
29. Alexandre, nègre créole (race Sambo, infirme,) de champ, environ 40 ans.
30. Peter Hall, nègre américain, de champ, environ 24 ans.
31. Pierre, nègre créole, charretier, environ 35 ans.
32. Yoke, nègre américain, de champ, environ 22 ans.
33. Prudent, nègre d'Afrique, de champ, environ 38 ans.
34. Gautièr, (ayant une hernie,) jardinier, environ 38 ans.
35. George, nègre américain, charretier, environ 22 ans.
36. Gabriel, nègre américain, de champ, environ 19 ans.
37. Nina, négresse américaine, de champ, environ 20 ans.
38. Cecilia, négresse américaine, de champ et un peu blanchisseuse, environ 26 ans.
39. Hélène, négresse américaine, de champ, environ 22 ans.
— Avec son garçon nommé Eugène, environ 3 ans.
40. Rose, négresse d'Afrique, cuisinière, environ 40 ans.
— Avec ses deux petites négrites nommées Céleste et Rosalie, environ 8 et 9 ans.
41. Azélie, négresse créole, servante et couturière, environ 16 ans.
42. Michel, enfant créole, fils de Rose, environ 14 ans.
43. Jean Baptiste, enfant créole, fils de Rose, environ 12 ans.
44. Clarisse, négresse créole, servante et couturière, environ 35 ans.
45. Hannah, négresse américaine (race Sambo,) couturière, environ 25 ans.
— Avec ses deux négrillons nommés Daniel, environ 9 ans, et Olivier, environ 7 ans.
46. Nancy, négresse americaine, blanchisseuse et couturière, environ 28 ans.
—Avec ses trois enfans, Valère négrillon, environ 9 ans.
Julie, négritte, environ 6 ans.
Marie Louise, négritte, environ 2 ans.
47. Henriette, negresse créole, servante et couturière, environ 16 ans.
48. Caroline, negresse créole, cuisinière, et environ 35 ans.
49. Josephine, mulâtressse créole, servante et couturière, environ 35 ans.
50. Georgette, negresse créole, servante et blanchisseuse, environ 35 ans.
51. Antoinette, négresse creole, servante, et couturière, environ 14 ans.
52. Marie, négresse créole, servante et couturière, environ 20 ans.
avec sa petite mulatresse, nomme Cecile, environ 4 ans.
53 Sophie, negresse créole, servante, environ 14 ans.
54. Françoise, négritte orpheline, environ 7 ans.
55. Vielle Sophie, négresse, créole environ 60 ans.
56. Esther, negresse creole, cuisinière et blanchisseuse, environ 50 ans.

3o. Instrumens aratoires, bêtes a cornes et autres animaux; savoir;

1o. Une certaine quantite *D'INSTRUMENS ARATOIRES,* detailles dans l'inventaire dont il a ete parle ci-dessus.

2o. Trente paires de bœufs.
Vingt-six chevaux americains.
Onze chevaux creoles.
Six mules.
Vingt-cinq vaches.
Neuf veaux.
Cinquante-cinq moutons.

3o. Articles de menage et autres meubles.

CONDITIONS:

Les proprietes et effets ci-dessus seront vendus comme suit:—

Les meubles au comptant.

Les instrumens aratoires, bêtes à cornes et autres animaux, pour toute somme au dessous de cinquante piastres, au comptant; et au dessus de cette somme, en bons billets endosses à la satisfaction des vendeurs, à un an de credit du jour de la vente.

Et la terre et les esclaves, en trois paiemens egaux, à 1, 2 et 3 ans de credit, du jour de la dite vente, en bons billets endosses à satisfaction, comme ci dessus, et hypothèque spéciale sur la propriete jusqu'à part et paiement.

Les encherisseurs sont avertis qu'ils pourront être requis, par un ou plusieurs des vendeurs, [illegible] ou mille piastres selon qu'il sera necessaire pour faciliter la division entre la veuve et les heritiers du defunt. 18 avril—10 2ps

A LOUER.

La maison occupée en ce moment par Mr. Peguillan, située en face de la halle aux boucheries, entre les rues Madisson et Dumaine.—Possession sera donnée le 15 de mai prochain. S'adresser à P. F. DUCONGÉ,
22 avril au coin des rues Conti & Chartres.

A VENDRE.

A UN, DEUX, ET TROIS ANS DE TERME.

1o. UNE MAISON neuve, solidement construite, à trois etages, située rue St. Philippe, entre les rues Royale et Condé; elle est louée à raison de $1800 par an.

2o. UNE MAISON à deux etages, située rue Condé; elle est louée à raison de $1560 par an.

3o. UN TERRAIN de 32 pieds de face sur 120 de profondeur, sur lequel se trouvent une cuisine et autres bâtisses; ce terrain est situe rue Condé, entre les rues St. Philippe et Dumaine, et est loué à raison de $260 par an.

4o. Un CHARRETIER et un TOMBEREAU, loués à raison de $350 par an.

☞ Pour plus amples informations, s'adresser à M. Charles Papet. 18 avril—☞

UN jeune homme connaissant parfaitement la ville et les faubourgs, et parlant les trois langues, desire s'employer comme faiseur de recouvremens, il donnera de bonnes recommandations. S'adresser au bureau de cette feuille. 25 avril.

REÇU et en debarquement du brick General M' Comb, venant de Marseille: 100 barriques vin, 98 barils amandes, 50 jarres do. 175 paniers huile, 360 dugdales do. 250 caisses cornichons assortis, 200 do. fruits à l'eau-de-vie, 400 paniers anisette, 1000 cordes d'ail, 10 balles bouchons, 300 caisses souflée en rouleaux, et 30 quintaux etoupe, à vendre par
20 avril J. W. ZACHARIE & CO.

RUE DE LA LEVÉE, No. 86.

MALCOLM McCALLUM vient de recevoir par le navire Dewitt Clinton, quelques Habillemens d'été, parmi lesquels il se trouve des redingotes de bombazine et de coutil; des talons de bombazine et autres etoffes, gilets dessous et à manches, &c. 23 avril

AVIS.—Les livres pour recevoir les souscriptions destinés à former le capital de la *Compagnie de Banque et de Canal de la Nouvelle-Orleans,* seront ouverts de nouveau jeudi, 12 mai prochain, au Bureau de la Compagnie, et resteront ouverts ce jour là et les jours subsequents, (les dimanches exceptés) depuis neuf jusqu'à dix heures du matin, jusqu'à ce que le nombre d'actions soit complet.

Par ordre de la Direction,
D. SHELDON, *Secrétaire.*
Nlle.-Orléans, 20 avril 1831.
21 avril—30

CHANGEMENT DE DOMICILE.

LE SIEUR FRETTÉ a l'honneur de prévenir ses pratiques et le public en général qu'il a transporte son domicile et son atelier de vitrier et de peintre rue Dumaine, entre les rues Condé et la Levée, à côte de la boulangerie de Mr. Poincy. Il offre à vendre des VITRES et des PEINTURES en gro et en detail à un prix très modere. ☞Il continuera toujours son état de vitrier, peintre et tapissier en décors pour les appartemens. 19 avril—3,115j

MARCHANDISES DE FIL.—4 balles imitation toile française 5-4 et 6-4; 5 balles ticklenburg de 26½ pouces; 8 balles Tow Osunburg.

Reçues par le navire Carrol of Carolton, de Liverpool, et ayant droit au drawbark, à vendre par STETSON & AVERY,
18 avril rue du Camp.

CUIRS.—64 Côtés de Cuirs épais, de l'Amérique du Sud, recemment reçus et à vendre par
16 avril J. W. ZACHARIE & Co.

VENTES PAR LE MARSHAL.

John McVuig contre *J. C. Warren.*

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. P. Smith, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, mercredi 18 mai, à 5 heures, à l'encoignure de la briqueterie de M. Génois rues Tchoupitoulas et Robin, 1665 pieds de planches, et 12 portes &c. saisis dans l'affaire ci dessus.
9 mai. L. DAUNOY, marshal.

Charles McMillen *vs.* J. E. Downey.

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. Wm. Grivot, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, mardi 17 mai, à 4 heures, au principal, divers meubles, saisis dans l'affaire ci-dessus.
6 mai. L. DAUNOY, marshal.

Henry *vs.* Sprague & Ogier.

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. Préval, juge conseiller, j'exposerai en vente, samedi 4 juin prochain, à midi, à la Bourse, un Lot de Terre situé à l'encoignure des rues Carondelet et de la Commune, avec les dépendances qui s'y trouvent.
6 mai. L. DAUNOY, marshal.

Ruffin Fernandez contre *Jean Cauvin.*

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente samedi 14 mai, à 4 heures de l'après-midi, plusieurs outils, des limes, un soufflet &c. saisis dans l'affaire ci-dessus.
L. DAUNOY,
5 mai marshal

P. Harker contre *le capitaine Hodgson.*

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. B. Beauregard, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente lundi 16 mai courant, au Principal, à 4 heures de l'après-midi, une Montre en argent, saisie dans l'affaire ci-dessus.
5 mai L. DAUNOY, marshal

R. A. Right vs. *James Lambert.*—*A. B. Leary* vs. *James Lambert.*

EN vertu de deux writs de fieri facias, à moi adressés par l'hon. G. Preval, juge conseiller, j'exposerai en vente, vendredi 13 mai courant, au Principal, à 4 heures P. M. 20 volumes Encyclopedie complète, saisis dans l'affaire ci-dessus.
4 mai. L. DAUNOY, marshal.

Benjamin White vs. *une embarcation dont les propriétaires ne sont pas connus.*

EN vertu d'un writ de saisie provisoire à moi adressé par l'hon. G. Preval, j'ai pris possession de la dite embarcation, et, par le présent, je cite et j'exhorte toutes personnes ayant ou pretendant avoir quelques reclamations contre la dite embarcation, d'avoir à comparaitre en pleine cour, sous quinze jours, pour deduire les raisons pour lesquelles la dite embarcation ne serait pas condamnee à être vendue pour payer les reclamations du dit demandeur pour frais de sauvetage, comme il appert par sa petition.
L. DAUNOY,
22 avril. marshal.

Madeleine Bernard, f. d. c. l. vs. *Bastien Duplessis h. d. c. l.*

EN vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'hon. C. Maurian, juge president de la cour de cité de la N.-Orleans, j'exposerai en vente, le samedi 21 mai prochain, à midi, à la Bourse d'Hewlett, la moitie du terrain no. 5 dans l'ilet 69, faubourg Lacourse; la dite moitie de terrain, mesurant trente pieds de face à la rue Thalie, sur cent vingt de profondeur, saisie dans l'affaire ci-dessus.
18 avril. L. DAUNOY, marshal.

A. W. PICHOT, pour se livrer plus exclusivement aux devoirs de la profession d'avocat, ayant donné sa demission de professeur de [illegible] ceux qui pourront avoir besoin de ses services le trouveront tous les jours à son bureau, en l'étude de Mr. L. Feraud, notaire public, rue de Chartres, no. 115, depuis 6 heures du matin jusqu'à 6 heures du soir. [4 mai-3

200 Barils approvisionnemens de batiment, à vendre par
5 avril. J. W. ZACHARIE & Co.

$10 DE RECOMPENSE.

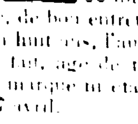

A quiconque ramènera à l'habitation A. Lesseps, à deux milles au-dessous de la ville, deux CHEVAUX anglais, égarés depuis le 22 du courant: l'un est gris pommelé, de bon entretien et a côte ronde, âgé d'environ huit ans, l'autre, couleur canelle clair, très bien fait, âgé de trois ans et demi, tous deux sans marque ni étampe. S'adresser à
27 avril. T. NICOLET & CO.

A VENDRE par le soussigné, 10 barils graines de lin. [22 av.] FORESTIER.

FOIN—250 balles en magasin, à vendre par
[5 avril.] *J. W. ZACHARIE & Co.*

100 SACS Café fin vert, en debarquement du brick Belvidere, vis-à-vis les Magasins bleus, à vendre par
4 avril J. W. ZACHARIE & Co

EN debarquement et à vendre, 800 barillets graisse, 56 boucauts jambon, 13 caisses jambon, qualité superieure, 40 demi baril porc-mess à l'usage des familles.
1er. avril. SAM. C. BELL.

Auguste Bouteloup.

COIFFEUR DE PARIS, arrivant en cette ville pour s'y fixer, annonce au public qu'il vient de s'établir rue Royale, No. 248, entre les rues Ste. Anne et Dumaine, où il offre ses services dans sa profession. Il fera tout ce qui dépendra de lui pour mériter la confiance des personnes qui lui feront l'honneur de le faire demander. Il a un grand assortiment de TOURS, BANDEAUX, TOUFFES ET TOUPETS, dans le goût le plus nouveau, ainsi que toutes sortes de parfumeries.

N. B. Il donne des leçons de coiffure et prend des abonnés 14 déc.—6m.

GUILLAUME a l'honneur d'informer le public qu'il vient d'ouvrir son Restaurant, rue d'Orleans entre le café Tricolore et celui de l'encoignure Bourbon et Orleans: il espère mériter l'estime des personnes qui l'honoreront de leur présence, par l'exactitude qu'il mettra à les servir et par la delicatesse des mets; il se chargera comme par le passé de toutes sortes de commande concernant son état, repas de noces et de corps; et il a chez lui des salons pour les dames et societés particulières au premier.

L'entrée des salons n'aura aucune communication avec le restaurant, on entrera par le corridor qui conduit aux salons. Il a de plus une très-belle salle à l'Hôtel de la Marine, où il peut mettre 300 couverts.

Il previent aussi le public, qu'il tient toujours le susdit hôtel ainsi que les Bains, qui seront ouverts l'été et l'hiver. 1 déc—1m.

A. ROMAIN,
RUE DE CHARTRES, No. 97.

A reçu par le navire Helvetia en addition des marchandises reçues par le Bolivar, les articles suivants qu'il offre à vendre en gros comme en detail.

Eau de Cologne en forme de flacons variés,
Pommades en pot et en bâton,
Crême d'Amande, Savon do.,
Extrait d'odeur en formes très variées,
Huile Antique de Macassar et autres,
Savonnettes transparentes assorties,
Brosseries de toutes espèces,
Fausses-queues, Perruques pour hommes et femmes,
Fleurs artificielles pour coiffures, dans le dernier goût,
Cols pour homme, à la mode,
Bretelles, Bas de soie, Gants de chevreaux,
Peignes a naux, à retaper, &c. &c.,
Aussi:—Quelques jolis bustes de femme,
Razoirs de Rogers et de Paris,
Canifs, Ciseaux, etc. etc. 11 déc.

LOTERIE
DE
L'ÉGLISE CATHOLIQUE DES
NATCHITOCHES.

8ME. CLASSE DE 1831.
Le tirage aura lieu le Samedi 14 Mai.

GROS LOT
10,000 Piastres!!!!

1	LOT DE	$	3,000	$ 3,000
1	"	"	1,500	1,500
1	"	"	1,000	1,000
1	"	"	800	800
1	"	"	623	623
6	"	"	500	3,000
6	"	"	300	1,800
6	"	"	200	1,200
156	"	"	50	7,800
156	"	"	20	3,180
624	"	"	8	4,992
7800	"	"	4	31,200

PRIX DES BILLETS
Billets Entiers........$ 4
Demi Billet.......... 2
Quarts de Billet..... 1

Chaque paquet ne pourra gagner moins de SEIZE PIASTRES:—demis et quarts en proportion. JEAN BAPTISTE FAGET,
28 avril *Directeur.*

IMPORTATION NOUVELLE.
L'Hydroconion,
OU BAIN EN PLUIE.

TOUT ce qui tient à la propreté du corps, tout ce qui peut prévenir les maladies rentre dans le patrimoine de l'hygiène, cette partie de la médecine que M. Schneider vient d'enrichir par la précieuse découverte de l'hydroconion.

L'importation faite en France par M. Walz de l'appareil propre à l'administration de ce nouveau mode de bains, lui a mérité l'approbation de la Société de médecine pratique de Paris, à laquelle il l'a soumise, et lui a valu, de la part du public, par l'usage général qu'il fait de son nouvel appareil, la juste récompense du service qu'il a rendu à l'humanité.

Ces bains dont l'utilité est généralement reconnue en France, et sous le rapport de la médecine et notamment sous celui de l'hygiène publique, réunissent des avantages trop immenses pour n'en pas faire une mention particulière afin de recommander au public l'appareil importé en notre ville, par M. Gicquel.

Le liquide contenu dans un réservoir élevé au dessus du bain, et cédant à son propre poids, se precipite de là, suivant les lois de l'hydrolique en des tuyaux plus etroits et disposés de differentes manières, pour sortir à travers une foule d'ouvertures capillaires qui le projettent en forme de jets d'eau sur toute la surface du corps ou sur l'une ou l'autre de ses parties suivant la direction des ouvertures capillaires.

Les eaux simples ou composées, naturelles ou artificielles, les décoctions, les teintures aromatiques, les spiritueux &c. peuvent être indifféremment employés dans l'hydroconion; non seulement l'appareil peut servir aux bains en pluie, mais il peut servir aussi à donner des douches soit liquides soit vaporeuses sur la tête, le tronc et les membres.

Sous le rapport de la médecine pratique l'usage de ces bains d'après leur mode varie d'administration, a produit les plus heureux resultats; les medecins ont déjà obtenu de nombreux succès dans une foule de cas tels que les engorgemens goutteux, les glandes strumeuses, les contractures des muscles, le scorbut, les disgestions lentes, les fatigues, les epuisemens divers, les affections tuberculeuses de la peau, les éruptions de toute nature même dartreuse, les affections nerveuses et une foule de maladies où il s'agit egalement de tonifier l'economie animale.

Considere en outre sous le point de vue hygienique l'usage de l'hydroconion est non seulement salutaire, mais il resulte de son emploi cet état de bien être, ce developpement progressif des forces qu'on est loin d'éprouver après le bain par immersion; le lavage perpétuel des diverses parties du corps frappées de plus par arrosement, l'excitation que le frappement repété du liquide produit sur toute la peau, l'activité generale et le ton qui en résultent; l'impression douce et agreable et la propreté qui en sont la suite, la facilite de transformer la vapeur en pluie et la pluie en vapeur; toutes ces conditions sont autant de causes hygieniques trop averees pour qu'il soit utile de s'etendre davantage à cet egard.

Les bains en pluie different du bain par immersion, en ce que dans l'usage de celui-ci, la pression que l'eau exerce sur le corps produit souvent une difficulté de respirer tellement forte, qu'elle amène un essoufflement très incommode; le sang se porte à la tête; de là, douleur et vertige.

Le bain par aspersion au contraire produit un tout autre effet: l'eau qui tombe sur la surface du corps en goutelettes plus ou moins chaudes aide à la transpiration; un léger chatouillement se fait sentir dans toutes les parties du corps; la respiration se fait avec régularité; elle devient de plus en plus large, le pouls s'accelère mais sans cesser d'être régulier, et, si l'on peut s'exprimer ainsi: les articulations sont plus fortes; car on n'éprouve pas le sentiment de faiblesse qui suit toujours le bain d'immersion; enfin on peut considerer l'invention de l'hydroconion comme l'objet d'une nouvelle jouissance dans la vie domestique à cause des sensations douces et agréables qu'il fait éprouver, et aussi en ce qu'il facilite chez l'un et l'autre sexe l'entretien de la propreté si salutaire au corps.

Avec l'appareil de M. Walz on peut prendre les bains chauds, frais et froids; les bains de douches et d'injections, les bains médicamentaux, onctueux, alcalins ou excitants, les bains de siège et enfin les bains à vapeur dont l'utilité est si grande et qui cependant sont si négligés à cause des frais immenses et des soins qu'à toujours nécessités l'installation d'un bain domestique à vapeur.

Ces nouveaux bains, outre le peu d'espace qu'ils peuvent occuper dans un appartement, ne causent aucun dérangement dans le service d'une maison; on trouvera même, s'il faut entrer jusque dans les plus petits détails, économie de temps, de combustible et d'eau; faits sous la forme de différens meubles ces mêmes bains peuvent orner le cabinet de toilette le plus riche, le salon le mieux décoré, comme la chambre la plus simple et la plus modeste; ces bains sous la forme d'une bibliothèque ou d'une armoire, se trouveront toujours faire partie des meubles indispensables d'une maison.

Mr. Gicquel, initié par Mr. Walz aux secrets de l'établissement de cet appareil se chargera de les établir sous la forme et de la manière qu'on lui indiquera.

Le public sera admis à les visiter le 1er. mai prochain, à l'établissement des Bains Hydroconion, rue Bourbon, entre les rues St. Anne et Dumaine. 23 avril—15,2ps

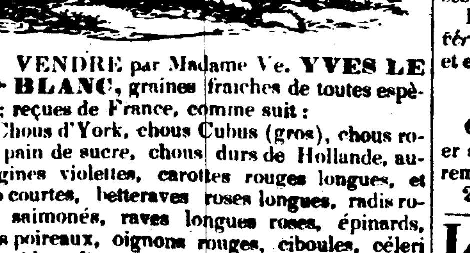

A VENDRE par Madame Ve. YVES LE BLANC, graines fraiches de toutes espèces: reçues de France, comme suit:

Choux d'York, choux Cubus (gros), choux royal pain de sucre, choux durs de Hollande, aubergines violettes, carottes rouges longues, et dito courtes, betteraves roses longues, radis roses saimonés, raves longues roses, épinards, gros poireaux, oignons rouges, ciboules, céleri plein bleu, dito plein rose, chicorée frisée de Meaux, dito scarole, salsifix, bêtes ou cardes blanches, persil ordinaire, dito frisé, roquette, cresson de fontaine, laitue paresseuse blonde, dito impériale, dito Batavia, asperges, tomates, piments doux, &c. &c. 1er. fév.

AVIS AU PUBLIC—Le sieur Jean Rapalo, annonce aux personnes qui sont affectées de la vue, qu'il entreprend leur cure, et ose se flatter de mériter la confiance du public en lui soumettant les certificats ci-après.

Sa demeure est toujours rue St. Pierre, près de la prison, No. 64.

Le sieur Jean Rapallo ayant été indignement trompé par plusieurs personnes auxquelles il a administré avec succès son remède, se voit avec regret obligé d'annoncer qu'il n'entreprendra à l'avenir aucune cure sans qu'une partie du paiement convenu ait été effectué

Il promet de guérir la vue des personnes qui portent lunettes, par un remède simple et éficace et qu'il en donnera des preuves.

Je certifie que M. Jean Rapalo a traité ma fille Marie-Louise, âgée de 11 ans, qui souffrait d'un mal qui lui était venu dans un œil, dans dix jours par le moyen de son remède, la guérison c'est manifestée, et en preuve de la cure, je lui donne cet écrit ce jour.

Nlle.-Orléans, ce 17 mars 1831.
19 mars. VICTOIRE SOUFFRAIN.

Nouvelle-Orléans, ce 15 mars 1831.

Il y avait environ trois mois que mon jeune nègre, nommé Charles, avait un œil affecté et je craignais qu'il ne perdît entièrement la vue, lorsque j'appris que M. Rapallo était possesseur d'un remède pour les yeux: je fis appeler de monsieur, qui, au bout de douze jours, lui a parfaitement rendu la vue, et depuis ce temps mon esclave ne souffre plus de son œil.

BELEFINE BARDOBLE.
Nouvelle-Orléans, 7 février 1831.

Je certifie que M. Jean Rapallo a guéri dans un mois de temps, un des mes yeux qui m'incommodait tellement que je ne pouvais plus travailler, mais grâce à son remède je travaille maintenant et n'éprouve aucune affection à la vue. ANTOINE SEDANO.

Nouvelle-Orléans, ce 1er janvier 1831.

Je certifie que M. Jean R alo a guéri en trois jours, les yeux d'un de mes nègres (l'âge de 34 ans) qui en était très incommodé depuis plusieurs mois, au point de se conduire avec peine momentanément: il a été depuis exposé au feu et à différents travaux sans se ressentir de cette dite incommodité.

FURCY VERRET.

Je certifie que M. Jean Rapalo, a traité les yeux de mon enfant, âgé de 3 ans et demi, qui était affligé depuis un mois; il avait presque perdu la vue: en huit jours il a été parfaitement guéri.

Nlle.-Orléans, 29 décembre 1830.
AUGUSTINE PAIRET.

Je certifie que M. Jean Rapallo a traité mes yeux que je croyais perdus; par ses remèdes, je me trouve très bien à présent, il a fait son traitement dans trois jours.

Nlle.-Orléans, le 27 octobre 1830.
PIERRE DUCLAIVACQ, âgé de 56 ans.

Nouvelle-Orléans, 12 Octobre 1830.

MR. JN. RAPALO,

Monsieur,—Il est de mon devoir de reconnaître vos capacités comme oculiste, et particulièrement vos connaissances sur la partie la plus sensible du corps: l'œil. Votre ordonnance et vos avis ont très-bien réussi auprès de ma fille (âgée de 7 ans); et en quinze jours elle a parfaitement recouvré la vue. Vous avez, Monsieur, la liberté de faire connaître au public si vous le jugez convenable, (comme je suis certain que beaucoup d'individus sont attaqués de cette maladie,) toute la confiance que j'ai dans votre remède, et la parfaite assurance que vous pouvez guérir tous ceux que vous entreprendrez.

Je suis avec respect, monsieur,
Votre humble serviteur,
ALFRED McCARTY.

Nouvelle-Orléans, 27 octobre 1830.

Je certifie que M. Jean Rapalo m'a guéri la vue, par son traitement, dans l'espace de cinq jours. Je suis âgé de 80 ans, et depuis environ cinq années mes yeux étaient affectés.

6 janv.—3m JEAN LOUIS MICHEL

PRENEZ GARDE AUX CONTREFACTEURS.

AYANT appris tout dernièrement qu'un certain individu préparait et vendait dans les Etats-Unis, une imitation de mon célèbre *Catholicon,* qu'il représente comme ayant les mêmes vertus; et présumant qu'on l'offrira en vente à la Nouvelle-Orléans, je préviens le public de ne pas en acheter. On pense que ce remède est semblable au Corrosif et peut faire beaucoup de mal. J'espère que le public se tiendra en garde contre la fraude, et n'achètera que de Messrs. F. P. DUCONGÉ et MORGAN & Co. qui sont mes seuls agents autorisés à la Nouvelle-Orléans, et chez lesquels on peut se procurer le véritable *Catholicon de Potter,* qu'ils reçoivent directement de mon Laboratoire à Philadelphie.

W. POTTER.
9me. rue, Philadelphie.

Célèbre Catholicon
DE POTTER.

Seulement deux piastres la bouteille.

☞Les ingrédients qui entrent dans la composition de ce remède, sont tous du règne vegetal. C'est conséquemment un des médicamens les plus sûrs qu'on puisse employer.

C'EST UN REMEDE SOUVERAIN dans les maladies de foie, les maux de gorge gangréneux, la débilité resultant de l'intempérance et de la dissipation, la scrofule ou les écrouelles, les anciens ulcères, les douleurs dans les os, les rhumatismes, la dyspepsie, les maladies de poumons, les syphilis, les éruptions sur la figure et le corps, les enflures aux jointures, les dartres, les maladies mercurielles, les hémoroïdes, &c.

Les certificats de cures merveilleuses produites par le Catholicon sont devenus si nombreux qu'il serait impossible de les insérer dans un journal. La réputation dont ce remède a joui depuis six ans, comme *renovateur et purificateur du sang et des humeurs,* est le plus sur garant de son succès à venir. Il a obtenu la distinction dont il jouit par les cures prodigieuses qu'il a opérées, là, où tous les autres remèdes avaient échoué. C'est un des dons les plus précieux qui pussent être offertes à l'humanité souffrante, et il faut espérer que le public s'empressera de répandre ses bienfaits précieux. La ville de Philadelphie à elle seule peut fournir des milliers de témoins pour attester ses vertus et ses effets, et imposer silence à la malice et à la jalousie qui ont osé le décrier.

Quelle preuve plus forte peut on fournir de son utilité, que son succès dans l'hôpital de Pennsylvanie, dans les pénitentiaires de Philadelphie et de New-York, et dans une foule d'autres institutions publiques, où toutes les ressources de l'art avaient échoué. Ces faits parlent trop haut pour être démentis. Il est à regretter qu'on s'efforce de substituer une foule de mixtures auxquelles on donne l'apparence de ce remède, que l'on décore des mêmes vertus, et que l'on vend sous le même nom, et quelquefois sous des noms différents.—Quelques contrefacteurs ont poussé l'effronterie jusqu'à remplir les anciennes bouteilles avec l'étiquette; d'autres ont publié à leur profit, les certificats que le propriétaire du véritable Catholicon a obtenus de ceux que son remède avait guéris.

Ainsi ce remède a été assailli par l'envie, la jalousie et la fraude, et on l'a empêché d'étendre ses bienfaits.

Reçu directement de la fabrique, une partie du *véritable Catholicon de Potter,* à vendre en gros et en détail, à nos magasins.

F. P. DUCONGÉ,
Encoignure des rues Conti et Chartres.

Où l'on trouve également "les traités de Pot er sur le Catholicon," rapportant quelques cures remarquables de ce précieux médicament.
21 sept—☞

LES soussignés offrent à vendre sur l'habitation de Mme. Marigny Livaudais, environ cent soixante boucauts de Sucre.
H. PERRET & CHARBONNET.
30 mars

ENTREPOT DE COUVERTURES Françaises de Granier, chez J. MAGER.